



INSTITUT DE FORMATION

EN SOINS INFIRMIERS

1 rue David Richard- B.P. 426

67091 STRASBOURG CEDEX

☎ : 03.88.11.55.80

Fax : 03.88.11.57.23

ifsi@chru-strasbourg.fr

Directrice des Soins, Coordinateur d'Instituts

IFMK-IFSI-IFA-IADE-IFP :

Fabienne GROFF

Directrices adjointes :

Cadres Supérieurs de Santé

C. WERNERT

M.LHOU MOHA

Strasbourg, le 03 juin 2020

PROCEDURE DE DEMANDE DE BOURSE

Dans le cadre de la télé déclaration des dossiers de demande de bourse régionale d'études pour les formations sanitaires et sociales, l'accès au site spécifique du Conseil Régional Grand Est sera ouvert à compter du **1^{er} juillet 2020** à l'adresse suivante : <https://boursesanitaireetsociale.grandest.fr/>

Le code d'accès spécifique pour l'Institut de Formation en Soins Infirmiers des Hôpitaux Universitaires de Strasbourg :

IFSI6405

Ce code est **confidentiel** et destiné uniquement aux étudiants inscrits en formation.

Le site sera clôturé le 30 septembre 2020.

Vous disposez du délai ci-dessus pour télé-déclarer votre dossier de demande de bourse régionale d'études.

La déclaration peut se faire à tout moment depuis un ordinateur situé en un point quelconque du territoire y compris à l'étranger.

Le RIB à fournir doit dater de moins de **2 mois**.

Si vous êtes demandeur d'emploi à la veille de la rentrée, veuillez le signaler. Voir fenêtre « *Situation à la veille de l'entrée en formation ou à la veille du passage en année supérieure* ».

L'avis d'imposition est celui de **l'année 2019 sur les revenus 2018**.

Le certificat de scolarité des frères et sœurs en enseignement supérieur est celui de la **rentrée 2019/2020** ou **2020/2021**.

Vous trouverez sur le site mentionné ci-dessus la procédure vous permettant de déposer une demande de bourse ainsi que la liste des pièces justificatives à fournir.